Cas n° 37 :

Avant d'établir les liasses fiscales définitives de l'exercice N, l'auditeur a relevé deux faits :

- Une erreur d'évaluation d'un matériel et outillage : Sous-évaluation de : 62 500,00 DH Charge constatée au débit du compte : 6142. Il s'agit d'une facture de transport pour l'acheminement du Matériel à l'entreprise lors de son acquisition. Le Matériel est entré en activité le 05/04/N et il a été amorti linéairement au taux de 10%.

- Une erreur d'imputation comptable au débit du compte : 2340 Matériel de transport de : 4 voitures acquises par une société de location de voitures comptabilisées le 03/07/N au débit du compte : 2340 pour un montant (TTC) de : 479 040,00 DH dont TVA de 20%. Les voitures sont amortissables linéairement sur 5 ans.

Travail à faire :

1. Préciser les erreurs commises au niveau du Matériel et outillage et au niveau de la comptabilisation des voitures.

2. Passer l'écriture pour corriger la valeur du Matériel et outillage.

3. Passer l'écriture pour corriger la valeur des voitures acquises.

4. Passer l'écriture pour corriger les amortissements du Matériel et outillage, sachant que le comptable a déjà comptabilisé la dotation calculé à partir du montant erroné inscrit.

5. Corriger l'amortissement des voitures sachant que le comptable a enregistré une dotation de : 47 904,00 DH en créditant le compte : 2834 Amortissements du Matériel de transport.